

jour si je me souviens bien, que les projets définitifs sur la façon de soumettre les modifications constitutionnelles à la Chambre ne seraient annoncés que lorsque toutes les provinces auront accepté la formule.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement fédéral n'a-t-il aucun projet? Pourquoi tenir le Parlement dans l'ignorance? Le projet soumis au Parlement pourra-t-il varier, selon que les provinces expriment ou non des points de vue à cet égard? Quelle est la raison du retard? Pourquoi ne nous renseigne-t-on pas? J'aimerais savoir pourquoi toutes ces cachettes. Il semble que le ministère de la Justice, sous le ministre actuel, ait mis au point, au plus haut degré possible, des méthodes qui consistent à garder secrètes des choses que le Parlement a le droit de savoir. On doit sûrement avoir un plan quelconque. Ou bien, devons-nous comprendre, d'après les réponses évasives, que le gouvernement, en fait, songe à adopter ces changements sans permettre au Parlement d'étudier article par article l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les modifications acceptées?

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. Administration ministérielle, y compris subventions aux associations, instituts et autres organismes militaires, selon le détail des affectations, et autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la loi sur l'administration financière et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant \$2,289,221,625 aux fins des crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 42, 45 et 50 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de \$799,648,500 deviendra payable dans les années à venir), et autorisation de faire des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits et, nonobstant la loi sur l'administration financière, de dépenser le revenu reçu au cours de l'année à l'égard de l'aide rendue aux Nations Unies, à un membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou à un gouvernement provincial ou municipal (Détail à la page 255), \$3,917,825.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, il y a deux questions que je voudrais poser au ministre à cette étape-ci. J'ai pris la parole à l'origine au sujet de ce crédit-ci, mais il y a deux choses que je voudrais souligner au ministre. Tout d'abord, il a répondu hier d'une façon un peu décousue à des questions sur la situation de la marine à Halifax, en ce qui concerne six navires dont on a réduit le personnel en raison du manque de techniciens spécialisés. Nous découvrons ensuite que suivant d'autres révélations qui ont été faites, la marine subit chaque mois une perte nette d'environ 75 hommes déjà formés, et qu'en certains cas, les choses sont allées si

[L'hon. M. Favreau.]

loin que presque toute une classe de recrues, sinon la classe entière a quitté le jour de la collation des diplômés ou n'a pas renouvelé son engagement.

Si telle est la situation, il y a quelque chose qui ne va pas du tout dans le service. Je formule ces observations parce que je me préoccupe sincèrement de la marine et que le ministère de la Défense nationale devrait veiller à la formation de nos marins. Il a dépensé beaucoup pour initier ces hommes, qui quittent néanmoins le service. Le ministre lui-même conviendra qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans une organisation qui aboutit à un tel résultat. Ces hommes quittent la marine pour entrer dans l'industrie. Certes, il y aura toujours une certaine perte, ce qui est également vrai de l'aviation et de l'armée; mais que ces pertes soient aussi élevées qu'elles le sont à l'heure actuelle dans la marine, cela est anormal. La question ne se borne certes pas aux soldes; les marins doivent avoir des inquiétudes quant à leur avenir dans le service. Des hommes qui ont quitté l'aviation cette année m'ont exprimé cet avis. On leur a offert de prolonger leur brevet d'officier, et ils ont refusé catégoriquement, car la situation était trop incertaine pour les encourager à demeurer dans l'armée. Ces hommes ne faisaient partie des forces armées que depuis quelques années; ce sont des jeunes gens dont la formation a coûté des milliers de dollars. Cependant, ils n'ont pas assez confiance aux forces armées pour y demeurer. Il existe une situation fondamentalement fautive lorsqu'un grand nombre de militaires quittent l'armée, l'aviation ou la marine.

Je désire poser une question particulière à ce sujet. Nous désirerions que le ministre nous fournisse une explication plus complète que celle qui nous a été donnée durant la période réservée aux questions hier, et nous désirons autre chose que l'excuse qu'un correspondant, au nom de la marine, a lue lors des bulletins de nouvelles radiodiffusés hier soir.

Voici le deuxième point que je désire soulever au nom de l'honorable député d'Oxford. J'aimerais que le ministre enquête parce que quelque chose ne va pas du tout. Je me reporte à la question n° 1745 et au document parlementaire n° 2572 se rapportant à quatre questions posées par l'honorable député d'Oxford au sujet d'une voiture de la Défense nationale portant une plaque d'Ontario n° 27120F et de la mission qu'elle accomplissait entre 10 h. 30 et 11 h. 30 du matin le lundi 17 août 1964. L'honorable député d'Oxford a demandé ce